Genève, le 18 décembre 2017 Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Le DIP lance un plan d'action contre les abus à l'école

La conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta présente ses trois axes de travail, dont une ligne d'écoute mise en place dès janvier, dans le cadre d'une collaboration avec le Centre LAVI d'aide aux victimes d'infractions.

La presse a été reçue, ce lundi matin, dans les locaux du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Mme Anne Emery-Torracinta a ainsi fait écho aux divers articles de presse publiés ces dernières semaines faisant état d'abus d'élèves de la part d'enseignants du département. La conseillère d'Etat a déclaré : « Je suis très attachée à la lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement sous toutes ses formes. Les élèves doivent pouvoir considérer l'école comme un espace sécurisé. Les professionnels qui y travaillent ont un devoir d'exemplarité qui exclut toute forme de comportement inadéquat ou humiliant. J'ai confiance en l'immense majorité des collaboratrices et collaborateurs du DIP.»

Un plan d'action visant à appliquer le principe de « tolérance zéro » en matière d'abus et de harcèlement dans le cadre scolaire a été présenté. Ce plan compte trois axes et vise à assurer les conditions cadres d'une prise en charge efficace des comportements inadéquats au sein du DIP:

- 1. Dès la rentrée de janvier 2018, ouverture de la ligne téléphonique ou *helpline* ABUS ECOUTE, parler en toute confiance, hors du cadre départemental, dirigée vers le Centre LAVI d'aide aux victimes.
- Au plus tard d'ici à la rentrée scolaire d'août 2018, évolution des dispositifs internes d'information, de prévention et de signalement des comportements abusifs au sein du DIP.
- 3. Création d'une plateforme de veille composée de professionnels internes et externes au DIP, ayant pour vocation d'anticiper les évolutions sociétales, et leur impact notamment sur la vie scolaire, afin de prévoir des ajustements en amont.

Le Centre LAVI a pour mission principale d'apporter aux victimes d'infraction et/ou à leurs proches, directement ou en faisant appel à des tiers, une assistance psychologique, juridique, sociale, médicale et/ou matérielle. Ce faisant, il garantit l'anonymat complet aux victimes qui le désireraient.

ABUS - ECOUTE, parler en toute confiance

Le mandat donné par le DIP au Centre LAVI est de répondre aux appels de victimes, proches

de victimes ou témoins de situation de harcèlement ou d'abus à caractère sexuel entre des collaborateurs du DIP et des élèves ou des enfants pris en charge dans le cadre d'activités extra-scolaires.

Concrètement, les intervenant-e-s psychologues du Centre LAVI fourniront une aide immédiate comprenant, entre autres :

- une écoute, une évaluation et une orientation immédiate en fonction de la situation;
- un accueil sur rendez-vous dans un délai approprié ;
- une assistance psychologique, médicale, juridique, matérielle et sociale de la situation ;
- des informations sur la loi fédérale d'aide aux victimes d'infractions, les droits des victimes, les procédures pénales, civiles et administratives ;
- un soutien psychologique immédiat pour surmonter l'état de stress aigu ou posttraumatique de la victime, afin qu'elle puisse se reconstruire et se sentir réhabilitée ;
- une orientation vers les professionnel-le-s ou services spécialisés (avocat-e-s, psychothérapeutes, médecins, hébergements, etc.);
- si nécessaire, un accompagnement en tant que personne de confiance auprès de la police et de la justice.

Pour tout complément d'information :

- M. Pierre-Antoine Preti, responsable de la communication et des relations extérieures, DIP, T. 022 546 69 68 ou 079 754 25 90, pierre-antoine.preti@etat.ge.ch.
- M. Vasco Dumartheray, directeur du Centre LAVI, T. 022 320 00 93, vasco.dumartheray@centrelavi-ge.ch